

La pratique notariale à l'aune du nouvel abus de droit

Le notaire est exposé au risque de l'abus de droit fiscal dans sa pratique quotidienne. Le nouvel abus de droit, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020, a-t-il entraîné une remise en cause des stratégies patrimoniales existantes ?

Savoir identifier les opérations à risque et prendre les précautions nécessaires en vue d'éviter la qualification d'abus de droit constitue un enjeu majeur de la sécurité fiscale des actes réalisés par le notaire.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Contextualiser la « réforme »
- Identifier des situations constitutives d'abus de droit
- Approche analytique de la loi nouvelle
- Approche critique de la loi nouvelle
- Confronter les pratiques à la règle nouvelle



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposés théoriques
- Étude de cas
- Support visuel



FORMATEURS

Pierre FAIVRE et Sarah THARY

Juristes consultants et Animateurs de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Initié
Maîtrisant

OBJECTIF

- Améliorer sa pratique quotidienne
- Devenir expert

PRÉ-REQUIS

- Gestion en autonomie des dossiers et des actes
- Pratique de la gestion de patrimoine



PLUS-VALUE

Sécurisation des dossiers au plan fiscal



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1

L'ABUS DE DROIT D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

- L'abus de droit - version L 64 du LPF
 - notions essentielles
 - le rôle du juge
 - la pratique actuelle
- L'abus de droit - version L64 A du LPF
 - contexte de l'adoption - calendrier
 - l'avis des professionnels
 - appréciation du « but principalement fiscal »
 - remise en cause des pratiques ?
- La procédure de répression de l'abus de droit
 - le mode de preuve - les sanctions - le rôle du Comité d'abus de droit
 - l'usage par l'administration de ce nouvel outil (parmi tant d'autres)
 - la responsabilité du notaire en tant que rédacteur/conseil

2

APPLICATIONS PRATIQUES

- Transmissions entre vifs
 - donation avec réserve d'usufruit
 - apport d'un bien propre à la communauté suivi d'une donation,...
- Transmissions par décès
 - renonciation(s)
 - options successorales,...
- Plus-values
 - donation avant cession
 - surévaluation d'un immeuble dans la déclaration de succession en vue de la revente par les héritiers,...
- Opérations complexes
 - vente à soi-même
 - cession de l'usufruit temporaire,...